

**COMPTE – RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE MONTREUIL – SUR – THERAIN**

Le CONSEIL MUNICIPAL de MONTREUIL sur THERAIN s'est réuni

Le 10 octobre 2022 à 19h30

Sous la présidence de M. Dany BULTEUX, Adjoint au Maire,

Étaient présents : M. (Mmes) les conseillers municipaux :

BULTEUX Dany — **DELANNOY Marjorie** - **BUMBACA Sébastien** – **CAPRARESE Elisabeth** – **MONTAY Gérard** - **DA CRUZ Alexandre**

Étaient absents excusés : **ARNOLD Alain**

FRANÇOIS David a donné procuration à **DELANNOY Marjorie**

POLONIA Laurence a donné procuration à **BULTEUX Dany**

LEMONNIER Ludivine a donné procuration à **DA CRUZ Alexandre**

Secrétaire de séance : **CAPRARESE Elisabeth**

Approbation du compte rendu : Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Délibération n° 28/2022 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, le correspondant incendie et secours :

- Madame Marjorie DELANNOY, 2^{ème} Adjointe au Maire.

Délibération n° 29/2022 : OBJET : CREATION DU SYNDICAT MIXTE FERME DE RATTACHEMENT A L'OPH OISE HABITAT ET ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE A CE SYNDICAT

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5212-2 et L. 5211-5 ;
- Le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 421-6, L. 421-7 et R. 421-1 ;
- Les statuts du Syndicat intercommunal d'aménagement et de construction de l'Oise ;
- Les statuts de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise ;
- Les statuts de la Communauté de communes du Clermontois ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- Les statuts de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte ;
- Les statuts de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne ;
- Les statuts de la Communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée (sous réserve de la prise de la compétence à venir) ;
- Le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France qui a rendu en 2020 un rapport sur la gestion de l'OPH OISE HABITAT ;
- Le projet de statuts du syndicat mixte fermé de rattachement de l'OPH Oise Habitat ;
- Le projet de règlement du syndicat mixte fermé ;
- La délibération n° 240322-DC-73 du 24 mars 2022 de la Communauté de communes Thelloise portant création d'un syndicat mixte fermé de rattachement à l'OPH Oise Habitat et adhésion de la CCT à ce syndicat ;

Considérant :

- L'objectif du syndicat qui est de créer un cadre d'échange et de coopération rassemblant les intercommunalités d'un bassin de vie dont le périmètre correspond au secteur géographique du patrimoine de Oise habitat ;
- Que ce syndicat aura la charge de définir les grandes orientations politiques et stratégiques du développement du logement social au sein de Oise Habitat ;
- Considérant qu'il convient de délibérer en vue de la création d'un syndicat mixte fermé de rattachement de l'OPH OISE HABITAT, en vue de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat ;

SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE,

- **SE PRONONCE** en faveur de la création d'un syndicat mixte fermé, ayant pour objet le rattachement de l'OPH OISE HABITAT ;
- **SE PRONONCE** en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat.

Délibération n° 30/2022 : Travaux de voirie et borduration – Rue Féronne

Après avoir exposé aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait nécessaire de continuer les travaux de borduration et de faire une réfection des entrées concernées - Rue Féronne.

Après lecture du devis de la société SPC concernant les travaux cités ci-dessus pour un montant de 9 664, 80€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis de SPC pour 9 664, 80€
- Donne autorisation à M. le Maire de signer le devis et tous documents relatifs à ses travaux

Délibération n° 31/2022 : Décision modificative n°3 – Opération Etudes parcelles coulées de boues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	202002	Frais d'études	2 405.00
			TOTAL	2 405.00

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21311	2022006	Aménagement salle de conseil	- 2 405.00
			TOTAL	- 2 405.00

Délibération n° 32/2022 : Décision modificative n°4 – Matériel technique – Broyeur à fléaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21578	201602	Autre matériel et outillage de voirie	750.00
			TOTAL	750.00

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2183	201704	Matériel informatique mairie	- 750.00
			TOTAL	- 750.00

Délibération n° 33/2022 : Etude sécurité routière

Après présentation du programme de l'étude de circulation établi par l'ADTO – SAO sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le programme établi par l'ATDO pour l'étude de circulation
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Délibération n° 34/2022 : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien courant et exécution de revêtements superficiel de la voirie communale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-3 et L.5211-4-4,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8,

Vu les statuts de la Communauté de communes Thelloise,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

M. l'adjoint au Maire expose au conseil les objectifs du groupement de commandes, que souhaite renouveler la CCT à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025, à savoir :

- assurer un soutien aux communes et mutualiser la procédure de passation de l'accord-cadre et son exécution,
- prise en charge par la CCT de cette procédure de passation de l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de réparation, revêtements superficiels, création de trottoirs, bordure, marquage au sol, travaux de reprise ponctuelles de pluvial et d'assainissement.

Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir utiliser cet accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie.

Considérant que cette adhésion n'emporte aucune obligation pour la commune de passer des commandes.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes et DESIGNER la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement.
- ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien et exécution de revêtements superficiels de la voirie communale.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à transmettre les besoins de sa commune.
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commandes pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

Délibération n° 35/2022 : Approbation et mise en place du règlement intérieur

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Oise en date du 15 septembre 2022, il est nécessaire de mettre en place le nouveau règlement intérieur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le nouveau règlement intérieur et sa mise en place au sein de la collectivité

Délibération n° 36/2022 : Devis Fanf'harmonie – Noël 2022

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité le devis de « Fanf'harmonie » d'Abbecourt pour l'animation de Noël qui aura lieu le Samedi 17 décembre 2022, pour un montant 250 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Alain ARNOLD

ETAT CIVIL

Naissance de **Emma & Lucas PERROTTE**, tous deux nés le 23 septembre 2022
Nous présentons nos félicitations à leurs parents.



Le Noël des enfants et le colis pour les aînés se dérouleront
le **samedi 17 décembre 2022.**



Suite à plusieurs signalements,

Merci aux propriétaires de ramasser les déjections de leur cher toutou lors des promenades dans la commune et surtout de respecter certains lieux comme l'arrêt de car ou le cimetière.

Petit rappel :

L'adresse du site internet de la Mairie est la suivante : <https://www.montreuil-therain.fr>